

mardi 15 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 081-258101963-20200915-DEL\_2020\_13-DE

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS

Sont Excusés : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,

Sont absents : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE

Ont donné pouvoirs :

*François BONO est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2020-13**

**Election du Président**

Sous la présidence de Monsieur André CABROL, doyen d'âge, le Comité procède à l'élection du Président.

**Est candidat** : Monsieur Jean Louis BATTUT, membre titulaire représentant la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, Président sortant.

Vote :

Nombre de votants : 18

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 1

Résultat obtenu : 17 voix pour Monsieur Jean-Louis BATTUT.

Jean-Louis BATTUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24/09/2020

Et publication du 24/09/2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Doyen d'âge,

André CABROL

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

**DELIBERATION N° 2020-14**

**Désignation du nombre de vice-présidents**

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**Le Comité :**

Vu les statuts du syndicat Mixte du Bassin de l'Agout approuvés par délibération n°2019-19 du 2 juillet 2019 ;  
Vu la proposition du Président de mettre en place 2 postes de vice-présidents,

**Décide :**

- De valider le nombre de Vice-présidents du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout à 2 postes
- D'autoriser le Président à procéder au vote des vice-présidents.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**DELIBERATION N° 2020-15**

**Election du premier vice-président**

**Le Comité :**

- Vu la délibération n°2020-13 nommant Monsieur Jean Louis BATTUT Président du SMBA,
- Vu la délibération N°2020-14 portant à 2 le nombre de postes de vice-présidents,

Sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, le Comité Syndical procède à l'élection du premier Vice-président.

**Est candidat** : Monsieur Vincent COLOM, membre titulaire de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

**Vote :**

Nombre de votants : 18  
Voix pour : 17  
Voix contre : 0  
Abstention : 1

Résultat obtenu : 17 voix pour Monsieur Vincent COLOM

Monsieur Vincent COLOM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,**

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASIN  
DE L'AGOUT

**DELIBERATION N° 2020-16****Election du deuxième vice-président**

<b>Membres en exercice :</b> 29 <b>Présents :</b> 18 <b>Votants :</b> 18	L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat. <b>Sont Présents :</b> Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS <b>Sont Excusés :</b> Brigitte PAILHET FERNANDEZ, <b>Sont absents :</b> Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE <b>Ont donné pouvoirs :</b> <i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i>
--	---

**Le Comité :**

- Vu la délibération n°2020-13 nommant Monsieur Jean Louis BATTUT Président du SMBA,
- Vu la délibération N°2020-14 portant à 2 le nombre de postes de vice-présidents,

Sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, le Comité Syndical procède à l'élection du deuxième vice-président.

**Est candidat :** Madame Florence ESTRABAUD, représentante du Conseil Départemental du Tarn

**Vote :**

Nombre de votants : 18  
Voix pour : 17  
Voix contre : 0  
Abstention : 1

Résultat obtenu : 17 voix pour Madame Florence ESTRABAUD

Madame Florence ESTRABAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020

Et publication du 24 septembre 2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

mardi 15 septembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS

Sont Excusés : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,

Sont absents : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE

Ont donné pouvoirs :

*François BONO est nommé secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N° 2020-17**

**Election du bureau syndical**

**Le Comité** :

Vu les statuts du syndicat Mixte du Bassin de l'Agout approuvés par délibération n°2019-19 du 2 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°2020-13 nommant Monsieur Jean Louis BATTUT Président du SMBA,

Sur proposition du Président,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide** :

-De fixer, sur proposition du Président, librement son bureau, dans la limite d'une représentation maximale de 30% du conseil, soit 8 membres.

-De désigner les membres suivants :

1. un représentant du Département du Tarn, Mme Florence ESTRABAUD, deuxième vice-présidente,
2. un représentant de l'Agout amont, M Jim RONEZ, délégué à la communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc,
3. un représentant de l'Agout médian, M. Vincent COLOM, Délégué à la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, premier vice-président,
4. un représentant de l'Agout aval, M. Jean-Pierre ALBERT, délégué à la Communauté de communes Laurécois-Pays d'Agout,
5. Un représentant du Thoré, M. Jacques ASSEMAT, délégué à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire,
6. Un représentant du Sor, Mme Alexia BOUSQUET, déléguée à la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois,
7. Un représentant du Dadou amont, M. Alain SEVERAC, délégué à la Communauté de communes des Monts d'Alban Villefranchois,
8. Un représentant du Dadou aval, M. Claude ROQUES, délégué à la Communauté de communes Centre Tarn.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20200915-DEL\_2020\_17-DE

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

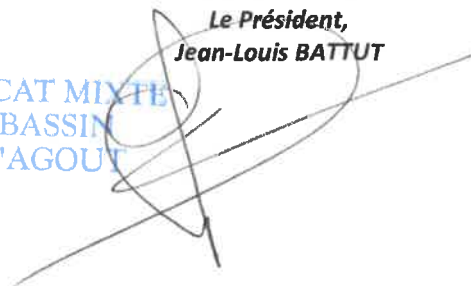
La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



mardi 15 septembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**DELIBERATION N° 2020-18**

**Désignation des membres du SMBA à la Commission Locale de l'eau du SAGE Agout**

**Le Comité :**

- Vu le courrier en date du 10 juillet 2020 de Madame la Préfète du Tarn, demandant la désignation de 3 membres à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Agout ;
- Vu le rapport du Président.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide :**

- De nommer :

Monsieur Jean-Louis BATTUT, Président du SMBA

Madame Florence ESTRABAUD, deuxième vice-présidente du SMBA

Monsieur François BONO, délégué à la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020

Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,**

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



**mardi 15 septembre 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**DELIBERATION N° 2020-19**

**Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres**

**Le Comité :**

- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Le Président considère qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, ainsi que l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
- Conformément au Règlement intérieur approuvé par la délibération N°2014-16, le nombre des membres est établi à 5.
- Il convient de redésigner les membres.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide :**

- De nommer comme Président de la Commission Appel d'Offres : Jean Louis BATTUT, président du SMBA

<p><u>Les délégués titulaires sont :</u></p> <p>A : Jean-Pierre CABARET B : Joël CABROL C : Janick MOREAU D : André CABROL E : Claude ROQUES</p>	<p><u>Les délégués suppléants sont :</u></p> <p>A : Alain HERNANDEZ B : Jacques ASSEMAT C : François BONO D : Jim RONEZ E : Christophe ALBERT</p>
--	---

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**DELIBERATION N° 2020-20**

**Désignation des membres du SMBA au Parc naturel régional du Haut Languedoc**

**Le Comité :**

- Vu le rapport de présentation du Président,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide :**

- De désigner pour siéger en tant que membre au Parc naturel régional du Haut Languedoc :
  - o Titulaire : Monsieur François BONO
  - o Suppléant : Jean-Louis BATTUT

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

**DELIBERATION N° 2020-21**

**Désignation des membres du SMBA au CNAS**

- Vu le courrier du CNAS demandant désignation de deux délégués, un élu et un agent,
- Vu le rapport de présentation du Président,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**Décide :**

- De désigner les délégués locaux pour une durée de 6 ans
  - o Collège des élus : Monsieur André CABROL
  - o Collège des agents : Madame Sophie GALAUP LEBROU, directrice

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

*Le Président,  
Jean-Louis BATTUT*

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Sont Présents : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS

Sont Excusés : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,

Sont absents : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE

Ont donné pouvoirs :

*François BONO est nommé secrétaire de séance.*

### DELIBERATION N° 2020-22

#### Délégation de signature de l'assemblée au Président

#### Le Comité :

- Vu le rapport de présentation du Président,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,
- Vu la circulaire NOR/IOCB1015077/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Considérant la possibilité pour le conseil syndicat de déléguer au Président certaines de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration syndicale,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

#### Décide de donner délégation de compétence au Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout pour la durée de son mandat, à savoir :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget selon les modalités suivantes :
  - o pour les marchés inférieurs à 90 000 € H .T : décision du Président sans avis du Bureau, avec information au Comité syndical lors de la réunion suivante.
  - o pour les marchés supérieures à 90 000 € H .T et inférieur au seuil de procédure adaptée (selon le type de marché) : décision du Président après avis du Bureau, avec information au Comité Syndical lors de la réunion suivante.
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
4. Approuver les mandats spéciaux ;
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
6. D'intenter au nom et pour le compte du Syndicat toutes les actions en justice ou en défense pour l'ensemble des contentieux et notamment pour la constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel et en cassation. D'accorder aux élus, fonctionnaires et agents du Syndicat la protection fonctionnelle afin de leurs garantir une protection juridique efficace, tant en attaque qu'en défense ;
7. De demander des subventions auprès des partenaires jusqu'à hauteur d'un montant de 250 000 euros HT ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;
10. De procéder, dans la limite de 150 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

ID : 081-258101963-20200915-DEL\_2020\_22-DE

11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules à moteur, dans la limite de 10 000 euros ;
12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum autorisé par le conseil syndical fixé à 300 000 euros ;
13. Le Président pourra procéder à des délégations de compétences ou de signatures conformément aux textes en vigueur.

Le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires les décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020  
Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN  
DE L'AGOUT



<p><u>Membres en exercice</u> : 29</p> <p><u>Présents</u> : 18</p> <p><u>Votants</u> : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.</p> <p><u>Sont Présents</u> : Florence ESTRABAUD, Jean-Louis BATTUT, Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Michel FERRET, Jean-Pierre CABARET, Christophe ALBERT, François BONO, Alain HERNANDEZ, Claude ROQUES, André CABROL, Jim RONEZ, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Olivier JUMEZ, Éric GROS</p> <p><u>Sont Excusés</u> : Brigitte PAILHET FERNANDEZ,</p> <p><u>Sont absents</u> : Alain GINIES, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Chantal GUIDEZ, Alain GAYRAUD, Alain RICARD, Catherine SONZONI, Franck POUJOL RICARD, Nicolas LASSALLE</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> :</p> <p><i>François BONO est nommé secrétaire de séance.</i></p>
---	--

### **DELIBERATION N° 2020-23**

#### **Fixation du montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents**

#### **Le Comité :**

- Vu le rapport de présentation du Président,
- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Vu la délibération 2020-13 installant le Président, et la délibération 2020-14 portant le nombre de vice-président à deux,
- Considérant que le syndicat compte 217 798 habitants,
- Considérant que pour un syndicat mixte ouvert restreint comptant 217 798 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Président est fixé, de droit, à 18,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Considérant la volonté de M. Jean-Louis BATTUT, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,
- Considérant que pour un syndicat mixte ouvert restreint comptant 217 798 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un vice-président est fixé à 9,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux vice-Présidents en exercice,
- Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer les taux des indemnités des vice-présidents, et du Président, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

#### **ARTICLE 1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du Président, des vices présidents sous réserve que leur soient attribués par arrêté du Président une délégation de fonction et/ou de représentation effective, est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Président : 7,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> vice-président : 3,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> vice-président : 3,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

#### **ARTICLE 2 – Revalorisation :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101963-20200915-DEL\_2020\_23-DE

**ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

-

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 24 septembre 2020

Et publication du 24 septembre 2020

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,**

**Jean-Louis BATTUT**

SYNDICAT MIXTE  
DE BASSIN  
DU GOUT

